

DOSSIER DE PRESSE

FICHIE N°2

Le projet éducatif global mené par le Conseil général

Le Conseil général met en œuvre son projet éducatif global dans l'objectif de faire bénéficier les jeunes Landais d'un service public de qualité pour tous.

En 2013-2014, ce projet se concrétise par la réaffirmation et la consolidation d'actions préexistantes, en particulier sur les missions que la réglementation confie à la collectivité.

Le Conseil général continue par ailleurs d'être force de proposition, d'expérimentation et d'innovation, avec notamment la poursuite de l'opération « un collégien, un ordinateur portable », ainsi que la démarche « Les Jeunesses en avant ».

Les transports scolaires (18 M€)

A l'instar d'une vingtaine d'autres Départements (sur 101), le Département des Landes a fait le choix d'accorder la gratuité du transport scolaire aux élèves de l'enseignement primaire et secondaire ; en outre, depuis 2009, les internes peuvent bénéficier d'un dispositif de soutien financier renforcé.

Ce choix qui contribue à l'égalité des chances, concerne chaque année près de 21 000 élèves landais : écoliers, collégiens et lycéens.

La gratuité bénéficie à tous les élèves demi-pensionnaires et externes dont la distance minimum entre le domicile et l'établissement scolaire le plus proche est de 3 km en zone rurale, 5 km en zone urbaine ou qui fréquentent l'établissement scolaire le plus proche de leur domicile ou désigné comme établissement de rattachement dans le cadre de la définition des secteurs de recrutement. Les éventuelles dérogations à la sectorisation (octroyées par l'Éducation nationale) sont sans incidence sur les règles.

La gratuité, qui permet une économie de 800 € par an pour chaque élève, est reconduite en 2013-2014.

Des moyens de fonctionnement conséquents pour les collèges (plus de 5 M€)

Le Conseil général verse à chaque collège une dotation financière annuelle, répartie en fonction de critères qu'il définit (dépenses constatées, nombre de classes). Cela représente au total une dépense de plus de 3 M€. Divers dispositifs incitatifs (1,50 M€) permettent un financement intégral ou partagé au bénéfice des collèges qui décident de réaliser certaines opérations, de renouveler leurs équipements ou d'organiser des classes de découverte.

En 2013-2014, le Conseil général poursuivra son action incitative sur le service de restauration scolaire confiée aux collèges par le Département. 90 % des collégiens landais sont demi-pensionnaires, ce qui représente plus de 1,80 millions de repas par an.



DOSSIER DE PRESSE

Il s'agit de consolider le dispositif mis en œuvre en 2012, à savoir un tarif unique dans un objectif d'égalité et d'accessibilité : le repas est à 2,59 € (forfait 4 jours) alors que le coût de production est de près de 6 €.

La charte qualité est au cœur des actions à développer, par une réaffirmation du cadre qualitatif de la restauration scolaire, dont l'un des volets concerne l'utilisation des produits de qualité (labels, bio...) et favorise le recours aux circuits courts.

L'intervention des agents techniques départementaux au sein des collèges

Outre celles concernant les bâtiments et le fonctionnement général des collèges qu'ils avaient depuis 1982, la loi du 13 août 2004 a transféré aux Départements, les compétences d'accueil, de maintenance, d'hébergement et de restauration dans ces établissements.

Actuellement, 275 agents techniques départementaux exercent leurs fonctions dans les collèges publics landais.

Au quotidien, ces agents, membres de la communauté éducative et rattachés hiérarchiquement à la direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports du Conseil général, sont placés sous l'autorité fonctionnelle des chefs d'établissement qui organisent ainsi leur travail au sein du collège.

Le Département a apporté d'importantes améliorations à la situation des agents notamment en terme de carrière, formation ou de suivi médical, mais également en structurant l'organisation du travail (développement de la polyvalence des missions), par l'élaboration de fiches de poste individuelles ou l'adoption d'un protocole sur le temps de travail – démarches ayant étroitement associé les chefs d'établissement, les gestionnaires, ainsi que les agents eux-mêmes.

En 2013-2014, le Conseil général poursuivra ses orientations par la mise en œuvre d'une démarche métier.

Les emplois d'avenir dans les collèges

La loi du 26 octobre 2012 a créé les emplois d'avenir afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes de moins de 25 ans ou les jeunes ayant la reconnaissance de travailleur handicapé de moins de 30 ans, peu ou non qualifiés.

Le Conseil général des Landes, lors de sa réunion des 25 et 26 mars 2013, a décidé de s'associer à ce dispositif par le recrutement direct de 20 jeunes au sein de ses services dès 2013.

Ils bénéficient de contrats à durée déterminée d'une durée de 3 ans, étant précisé que l'employeur s'engage sur un contenu de poste, des conditions d'encadrement et de tutorat, et sur la qualification ou les compétences dont l'acquisition est visée durant la période en emploi d'avenir.

Cinq d'entre eux sont affectés dans les collèges comme suit :

- » Collège Jeanne-d'Albret à Dax : un agent polyvalent
- » Collège Cel le Gaucher à Mont-de-Marsan : un agent polyvalent
- » Collège Henri-Scognamiglio à Morcenx : un agent polyvalent
- » Collège Jean-Marie Lonné à Hagetmau : un commis de cuisine
- » Collège François-Truffaut à Saint-Martin-de-Seignanx : un agent de maintenance

DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°2



La poursuite de l'opération « un collégien, un ordinateur portable »

A l'occasion de cette rentrée, le Département entame la treizième année scolaire de l'opération « un collégien, un ordinateur portable » et déploie plus de 9 200 ordinateurs portables pour les enseignants et collégiens de 4^e et de 3^e des 37 collèges publics landais.

Les objectifs prioritaires demeurent, d'une part, d'assurer l'égal accès des élèves aux outils informatiques dont la maîtrise leur sera indispensable et, d'autre part, de favoriser l'émergence et la diffusion de nouvelles pratiques pédagogiques en classe et hors la classe.

Le Conseil général s'est prononcé sur le principe du renouvellement intégral et progressif, à compter de 2014, du parc des casiers nécessaires à l'opération.

Le matériel individuel est complété par l'équipement en visualiseurs et vidéo projecteurs de l'ensemble des salles de classe des collèges ; le recours systématique aux manuels individuels (à transporter par chaque collégien) étant ainsi limité, ce dispositif constitue l'une des réponses à l'objectif d'allègement du poids du cartable exprimé en particulier par les fédérations de parents d'élèves.

La convention de partenariat conclue en décembre 2011 entre le Département et l'État permet de formaliser le partenariat, par des engagements conjoints et le suivi de l'opération.

Des actions éducatives complémentaires

Sans se substituer à l'État sur les compétences relevant de ce dernier, le Conseil général continue en 2013-2014 de s'investir dans les domaines suivants :

› L'action éducative et culturelle par la reconduction du Conseil général des jeunes ainsi que le renouvellement exceptionnel du dispositif d'aide aux actions éducatives et culturelles - aides proportionnelles à celles de l'État, en baisse continue les années précédentes, au titre des crédits « LOLF ». Rappelons que le Département propose des actions éducatives destinées aux élèves dans le domaine du spectacle vivant, de l'environnement ou du patrimoine culturel au travers notamment des Archives départementales, du musée de la Faïence et des Arts de la table à Samadet, du Centre départemental du patrimoine ou de la Médiathèque départementale ;

› « Culture en herbe », un nouveau dispositif expérimenté dans 4 établissements. Il s'agit d'inviter au sein d'un collège landais, un artiste ou une équipe artistique durant une année scolaire afin d'y mener un travail de création sur le mode de la « création partagée ». Tous les champs artistiques sont concernés : danse, théâtre, musique, arts visuels, écriture...

› Le sport scolaire par une co-organisation des journées « Sport au collège », en partenariat avec l'Union nationale des sports scolaires (UNSS).

Par ailleurs, le Conseil général œuvre au-delà du seul niveau d'éducation qui lui incombe, en intervenant avant et après le collège, au service de tous les jeunes Landais, par :

› son soutien (3,44 M€) en 2011-2013 aux communes (et à leurs établissements publics) pour les travaux concernant 59 écoles maternelles et primaires ;

› le développement sur son territoire de l'enseignement supérieur et de la recherche (0,60 M€) ;

› Une convention pluriannuelle de partenariat signée avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour ;

› l'aide aux associations, partenaires de l'Éducation populaire, organismes publics (près de 0,5 M€) conduisant une démarche éducative dans l'ensemble de l'offre d'activités et de loisirs faite aux jeunes : culture citoyenne et scientifique, formation des délégués de classes, éducation à la citoyenneté, ateliers de pratique artistique, activités sportives, classes de découverte, scolarisation à domicile des enfants malades ou accidentés, accompagnement et accueil de personnes en situation de handicap.

.../...

DOSSIER DE PRESSE

› des dispositifs (plus de 1,10 M€) favorisant l'égal accès de tous aux vacances, activités et loisirs : allocation de bons-vacances et aides aux familles fréquentant les accueils de loisirs ;

› l'allègement des frais de scolarité (1 M€) : les bourses départementales pour les élèves des collèges et lycées, les prêts d'honneur d'études et l'aide au titre du programme européen Erasmus-Socrates pour les étudiants scolarisés dans un pays de l'Union européenne.

La démarche « Les Jeunesses en avant »

Fin novembre 2011, le Conseil général des Landes, accompagné de deux coopératives d'éducation populaire « Le Vent Debout » et « Le Pavé », initiait « Les Jeunesses en avant », démarche de réflexion, de débats et de propositions, concernant la jeunesse (12-30 ans) dans le département.

De fin 2011 au 1^{er} trimestre 2013, près de 1 000 personnes ont été associées à :

- › une dizaine de réunions publiques et d'entretiens individuels,
- › des animations publiques à Mont-de-Marsan, Dax, Tarnos, au collège de Gabarret et au lycée d'Aire-sur-l'Adour,
- › deux stages de formation,
- › quatre groupes de travail (Foyer de jeune travailleur, Prévention spécialisée, Plan pour l'insertion et l'emploi et associations de jeunes),
- › trois séminaires avec les élus landais,
- › une enquête en ligne,
- › une page Facebook.



Le Département dispose maintenant d'un matériau inédit, fait de paroles, de concret-vécu, venant ainsi enrichir les « attendus classiques » d'une démarche de réflexion sur les politiques publiques.

Le rapport remis par les prestataires a été rendu public. Il est consultable sur landes.org (pages « Jeunesses en avant »).

Ce dossier sera examiné le 17 septembre lors d'un comité consultatif « Éducation et Jeunesse ». L'Assemblée départementale va poursuivre ses réflexions en vue de l'adoption au budget 2014 de son projet de référence (axes stratégiques).